

Stratégie du CNC à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes

Évaluation de la situation — Étapes de l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens

Introduction

Dans son *Plan de mise en œuvre pour l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens*, publié le 31 mars 2007 (le «plan de mise en œuvre des IFRS»), le CNC indique qu'il surveillera, tout au long de la période de transition, les progrès du Canada dans la mise en œuvre de la stratégie de convergence avec les IFRS ainsi que l'état de préparation des investisseurs et des milieux d'affaires. Le CNC suit de près et en permanence les activités de l'International Accounting Standards Board (IASB) tout en restant en contact avec ceux qui participent à l'établissement des normes internationales, dont les normalisateurs nationaux d'autres pays et les autorités en valeurs mobilières. Il se tient également au courant des recherches, des rapports et autres documents relatifs à l'élaboration et à l'adoption d'un ensemble unique de normes d'information financière convergentes à l'échelle planétaire. Au vu de ces activités, le CNC estime que sa stratégie demeure appropriée et prévoit adopter les IFRS en tant que PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes en 2011. En mai 2007, le CNC a indiqué que, sous réserve des résultats de l'évaluation de la situation, l'adoption des IFRS sera obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le plan de mise en œuvre des IFRS prévoit qu'une «évaluation de la situation» aura lieu dans les 24 mois suivant la publication du plan stratégique. Cette évaluation visera à déterminer et à évaluer les informations ou les questions nouvelles qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre de la stratégie, en vue de permettre au CNC de finaliser ses plans. Le CNC prévoit être en mesure de confirmer la date de basculement une fois réalisée l'évaluation de la situation. Nombre de parties prenantes ont demandé au CNC de confirmer cette date le plus tôt possible pour qu'elles puissent être en mesure de finaliser leur propre plan de transition aux IFRS en toute connaissance de cause.

Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) sera consulté dans le cadre de l'évaluation de la situation. Le CNC compte discuter avec celui-ci d'un rapport préliminaire sur cette évaluation en octobre 2007. Le CSNC a invité les intéressés à lui présenter leurs vues sur la stratégie du CNC à ce moment. Le CNC prévoit présenter un rapport final en février 2008, ce qui lui permettra de confirmer (ou de changer), au plus tard le 31 mars 2008, la date de basculement présumée du 1^{er} janvier 2011.

Le présent document expose de façon plus détaillée la nature et l'étendue de l'évaluation de la situation. Tout comme dans le cas de son plan de mise en œuvre des IFRS, le CNC vous invite à lui faire part de vos commentaires sur les activités prévues. Vous pouvez transmettre vos commentaires en tout temps à ed.accounting@cica.ca.

Étendue de l'évaluation et critères utilisés

L'évaluation de la situation vise principalement à déterminer si des éléments nouveaux permettent de penser que la date prévue d'adoption des IFRS devrait être modifiée. Le CNC n'a pas l'intention d'élaborer une stratégie nouvelle ou considérablement révisée ni de donner à ceux qui désapprouvent la stratégie de convergence avec les IFRS l'occasion de faire valoir de nouveau leur point de vue. La possibilité d'un changement d'orientation stratégique ne sera envisagée que dans le cas bien improbable où surviendrait un changement fondamental de situation qui invaliderait la logique sur laquelle s'appuie la stratégie du CNC.

L'évaluation de la situation visera à identifier tous les obstacles au passage aux IFRS conformément au plan initial. Elle portera sur les questions suivantes :

- a) La principale question sera celle des progrès réalisés au Canada pour résoudre les problèmes de mise en œuvre des IFRS, notamment en ce qui a trait aux efforts déployés par les diverses entreprises touchées pour planifier et mettre en œuvre les changements nécessaires. À cet égard, le CNC :
 - accordera une attention particulière à la situation des petites entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes;
 - évaluera la mesure dans laquelle les divers processus qui s'appuient actuellement sur les PCGR canadiens — par exemple, les processus disciplinaires, les systèmes d'inspection professionnelle et de réglementation des marchés, et les programmes de formation — sont prêts.
- b) Les difficultés importantes rencontrées lors de l'adoption initiale ou dans le cadre de l'application des IFRS, s'il en est, dans les pays de l'Union européenne, en Australie et ailleurs. Le CNC analysera l'expérience vécue dans ces autres marchés d'importance en mettant principalement l'accent sur :
 - les questions et les problèmes qui se sont fréquemment posés;
 - la question de savoir si l'adoption des IFRS a entraîné d'importantes perturbations sur ces marchés;
 - les leçons pouvant être tirées de leur expérience.
- c) La capacité de l'IASB de continuer à élaborer des normes de haute qualité, reconnues pour leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers mondiaux. Le CNC se penchera plus particulièrement sur le fonctionnement du partenariat entre l'IASB et le FASB ainsi que sur la capacité de l'IASB et de son comité interprétatif de donner suite efficacement aux préoccupations exprimées et de gérer ses priorités et dossiers en temps opportun.

Dans tous les cas, le CNC mettra l'accent sur les informations mises au jour et les questions soulevées après l'élaboration de son plan de mise en œuvre, par exemple, les problèmes imprévus que pose le passage aux IFRS ou toute nouvelle norme IFRS à l'origine de difficultés imprévues et qui pourrait entraîner un retard dans la mise en œuvre. Dans bien des cas, l'absence de nouvelles informations ou de problèmes soulevés sera considérée comme un appui permettant au CNC d'aller de l'avant, comme il était prévu au départ dans le plan stratégique.

Dans le cadre de son évaluation de la situation, le CNC recueillera des renseignements et préparera des rapports qu'il postera sur son site Web (www.cnccanada.org). Les intervenants seront ainsi en mesure d'évaluer si l'information consultée est complète et, dans le cas contraire, d'attirer l'attention du CNC sur toute source d'information jugée pertinente dont il n'aurait pas tenu compte dans son analyse.

De plus amples détails sur la collecte de renseignements sont fournis dans l'Annexe accompagnant le présent document. Pour rencontrer les responsables du projet ou encore participer à l'évaluation de la situation, communiquez avec Karen McCardle au 416-204-3465, ou par courriel à karen.mccardle@cica.ca.

Sources de renseignements (les éléments ne sont pas indiqués dans un ordre particulier)

La liste qui suit n'est pas exhaustive, et le CNC ne consultera pas nécessairement l'ensemble des sources indiquées s'il juge avoir recueilli suffisamment d'éléments d'information pour confirmer la date de basculement.

a) *Les progrès réalisés au Canada quant à l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des IFRS sont-ils suffisants?*

Le CNC consultera les sources suivantes :

- les autorités de réglementation, notamment les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Bureau du surintendant des institutions financières, relativement à leur appréciation de l'incidence du passage aux IFRS sur les marchés relevant de leur compétence;
- les analystes financiers, y compris le Conseil consultatif des utilisateurs du CNC;
- les résultats de sondages menés par des tiers et portant sur la connaissance des IFRS qu'ont les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes et leur degré de préparation;
- les groupes sectoriels importants, par exemple, des secteurs immobilier, pétrolier et gazier, de l'industrie extractive, des secteurs des services financiers, du commerce de détail et des technologies (biotechnologie, informatique, etc.);
- les organisations regroupant des préparateurs d'états financiers, comme le Financial Executives Institute;
- les petites entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes;
- les principaux cabinets comptables au Canada;
- les organismes comptables, notamment l'ICCA, les organisations de CGA et de CMA, et l'ACCA;
- les universitaires, notamment le Conseil consultatif des universitaires relevant du CNC et ceux qui conçoivent les programmes de formation générale et de perfectionnement professionnel continu;
- le Comité consultatif sur les IFRS du CNC.

b) *Y a-t-il eu des difficultés importantes rencontrées lors de l'adoption initiale ou dans le cadre de l'application des IFRS dans les pays de l'Union européenne, en Australie et ailleurs, et dont le CNC devrait tenir compte aux fins de l'établissement du calendrier de mise en œuvre de sa stratégie à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes?*

Le CNC consultera les sources suivantes :

- les études réalisées par des cabinets de services professionnels, des autorités de réglementation, d'autres intervenants du marché et des universitaires;
- les résultats de l'étude sur la mise en œuvre des IFRS en Europe, réalisée par l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales pour le compte de la Direction générale du marché intérieur de la Commission européenne (publication prévue pour la mi-2007);
- les reportages dans la presse financière à portée générale;
- les groupes représentatifs de préparateurs d'états financiers;
- les normalisateurs nationaux et autorités de réglementation des principaux marchés financiers;
- les comités sur les IFRS des grands cabinets comptables et les membres dirigeants du personnel de l'IASB;
- les analystes financiers, notamment en ce qui concerne leur expérience dans des pays ayant limité les options offertes dans les IFRS ou modifié les IFRS lors de leur adoption;

c) *L'IASB continue-t-il d'élaborer des normes de haute qualité reconnues pour leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers mondiaux?*

Le CNC se penchera sur les questions suivantes :

- les commentaires portant sur la qualité des IFRS et publiés dans les médias du monde entier, en vue de déterminer si des préoccupations légitimes et généralisées sont exprimées;
- la question de savoir si les normes et les interprétations sont indûment influencées par des intérêts politiques ou d'autres intérêts particuliers;
- les activités de convergence de l'IASB et du FASB et les commentaires d'intervenants extérieurs sur celles-ci, afin d'évaluer les perspectives de coopération continue;
- la question de savoir si les administrateurs de l'IASB continuent de jouer leur rôle de surveillance efficacement et en conformité avec les statuts de l'organisation, y compris les perspectives de financement continu des travaux de l'IASB;
- la question de savoir si un changement imminent et fondamental de situation pourrait avoir une incidence sur l'orientation stratégique de l'IASB;

- l'approche suivie par les pays situés dans des grands marchés financiers qui ont adopté les IFRS, notamment en ce qui a trait à la question de savoir s'ils ont adopté les IFRS «telles quelles», y ont apporté des modifications ou ont fourni des interprétations en plus de celles formulées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC);
- l'acceptation, dans les grands marchés financiers, de l'information communiquée dans les états financiers préparés selon les IFRS, par exemple la reconnaissance des états financiers établis conformément aux IFRS pour l'émission de titres aux États-Unis ou sur d'autres grands marchés financiers;
- l'expérience des autorités de réglementation des valeurs mobilières en ce qui concerne l'information financière établie conformément aux IFRS, telle qu'elle se reflète dans les allocutions prononcées par des membres dirigeants du personnel de ces organismes et dans tout rapport officiel publié par ces organismes. La proposition de la SEC d'éliminer l'obligation d'opérer un rapprochement avec les PCGR américains vient appuyer la reconnaissance des normes de l'IASB, mais l'élimination de cette obligation n'est pas un préalable à la mise en œuvre de la stratégie de convergence avec les IFRS;
- l'incidence du passage aux IFRS sur les marchés financiers mondiaux, telle que décrite dans les documents traitant de la question (commentaires des normalisateurs, des courtiers en valeurs mobilières, des analystes appartenant à des agences de notation, etc.; sondages et rapports publiés par de grands cabinets comptables; recherches publiées par des universitaires).